



Compte-rendu succinct de la séance du
COMITÉ SYNDICAL DU 20 février 2018 à 18h00
Hôtel de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville
4 avenue Gabriel Lippmann à Yutz

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Le quorum est atteint.

Le Comité Syndical :

- ♦ **PREND ACTE** des procès-verbaux du 29/06/2017 et du 27/11/2017
- ♦ **INSTALLE** Monsieur Patrick LUXEMBOURGER en qualité de délégué du SCOTAT
- ♦ **ELIT** à l'unanimité Monsieur Patrick LUXEMBOURGER 6^{ème} Vice-Président, par vote à bulletin secret
- ♦ **APPROUVE** le maintien des pourcentages d'indemnités appliqués aux élus, tels que proposés
APPROUVE l'enveloppe globale annuelle inhérente aux indemnités de fonctions des Elus su SCOTAT, d'un montant de 86 861,74 € bruts au 1er janvier 2017 ;
VALIDE le principe de mise à jour automatique de ladite enveloppe, dans l'hypothèse de la modification de la valeur du point d'indice ou de l'indice sommital applicables à la fonction publique.
- ♦ **INSTAURE** un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, versé selon les modalités précédemment définies, au 1er janvier 2017 ;
AUTORISE Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts du régime indemnitaire, ce dans le respect des principes définis ci-avant
AUTORISE l'inscription au budget les crédits nécessaires au paiement dudit régime indemnitaire.
- ♦ **EMET** un avis favorable sur la révision du PLU de Berg-sur-Moselle.
- ♦ **PREND ACTE** des orientations budgétaires de l'année 2018

La séance est levée à 18 heures 40.